



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.732.

Notification
aux Etats membres de la Commission
internationale de l'état civil

CONVENTION RELATIVE A LA COOPERATION INTERNATIONALE
EN MATIERE D'AIDE ADMINISTRATIVE AUX REFUGIES

En application des dispositions finales de la Convention relative à la coopération internationale en matière d'aide administrative aux réfugiés, conclue à Bâle le 3 septembre 1985, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de remettre une copie certifiée conforme de ladite convention aux Etats membres de la Commission internationale de l'état civil ainsi qu'au Secrétaire général de la Commission.

Berne, le 25 avril 1986

Annexe

